



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTÉS DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT ATTRIBUTION
d'un marché de travaux d'espaces verts
au golf de Moliets**

Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la consultation menée auprès de prestataires spécialisés par courriel,

DECIDE :

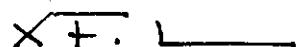
Article unique :

- d'attribuer et de conclure le marché de travaux avec la SAS SEE GUICHARD dont le siège social est situé 11 rue Chapelet à BIARRITZ (64200), selon les conditions suivantes :

- **Objet :** réalisation de travaux d'espaces verts au golf de Moliets.
- **Montant :** 21 580,00 € HT

Fait à Mont-de-Marsan, le 19 MAR. 2024

Le Président du Syndicat Mixte,



Xavier FORTINON